

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2010

OBJET
de la Délibération

**AVIS SUR
ENQUETE
« INSTALLATION
CLASSEE »
EXTENSION D'UN
ELEVAGE DE
PORCS
(Demande du GAEC
des Roses Kerlefen
56300 Neulliac)**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 septembre 2010

Date d'affichage : 23 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mme GREZE, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, Mmes DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

M. DERRIEN

**AVIS SUR ENQUETE « INSTALLATION CLASSEE »
EXTENSION D'UN ELEVAGE DE PORCS
(Demande du GAEC des Roses Kerlefen 56300 Neulliac)**

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Le conseil municipal de Pontivy est saisi d'une demande d'avis par la Préfecture du Morbihan concernant le dossier présenté par le GAEC des Roses sis Kerlefen 56300 Neulliac, en vue d'exploiter un élevage porcin comportant après extension, un effectif total de 5 220 animaux équivalents.

L'enquête publique a eu lieu du 16 août au 17 septembre 2010. Il s'agit d'exploiter un élevage de porcs se traduisant, après restructuration externe et extension, par un effectif total de 450 reproducteurs, 40 cochettes non saillies, 2 052 places de porcelets et 3 420 places de porcs à l'engraissement soit 5 220 animaux équivalents au titre de la législation sur des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique était consultable à la Mairie de Neulliac et l'affichage a été réalisé dans un rayon de 3 km autour du site.

L'épandage se situe sur les communes de Neulliac, Kergrist et Noyal-Pontivy. Il n'y a pas de terrain d'épandage sur la commune de Pontivy mais quelques centaines de m² au nord se trouvent dans le périmètre soumis à enquête.

Nous vous proposons :

- Les membres du conseil municipal sont appelés à donner leur avis sur ce dossier d'installation classée.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT PRONONCES PAR 11 VOIX «POUR» de M. LE MAIRE, M. LE DORZE, M. LE COUVIOUR, M. PARMENTIER, Mme PEDRONO, M. BAUCHER, M. BURBAN, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. PERESSE, Mme GUEGAN, 11 VOIX «CONTRE» de Mme GREZE, M. GIRALDON, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme BURLOT, Mme LE DOARE, Melle ORINEL, Mme GOUTTEQUILLET, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mme PIERRE, et 10 «ABSTENTIONS» de M. MARCHAND, M. LE MAPIHAN, Mme DORE-LUCAS, M. JARNO, Mme PESSEL, Mme LE PAVEC, Mme OLIVIERO, M. LE BOTLAN, M. LE BELLER, M. MOUHAOU
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**